



**PAC**

PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 1

La France connaît une pénurie de logements qui concerne de nombreuses régions, frappant plus particulièrement les ménages à revenus modestes ou moyens. C'est pourquoi notre pays est actuellement engagé dans un vaste programme de rattrapage.

Globalement, il faut aujourd'hui construire plus de 400 000 logements par an en France, soit 4 millions de logements sur 10 ans pour un parc actuel évalué à un peu plus de 30 millions d'unités. Les auteurs des documents d'urbanisme, en ce qu'ils décident où l'on va construire demain et dans quelles proportions, ont ici une responsabilité essentielle.

Outre la construction de logements en nombre suffisant, il leur revient de prendre en compte l'objectif de maîtrise de la circulation automobile au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et la ségrégation résidentielle que l'usage généralisé de la voiture favorise.

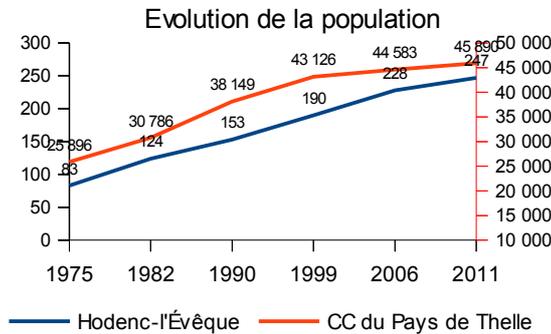
C'est pourquoi il importe de comprendre qu'à rebours de la tendance actuelle à la construction dans le périurbain lointain, le développement de l'offre de logements devra porter prioritairement dans les communes proches du cœur des agglomérations existantes. De manière générale, les principes suivants peuvent être rappelés :

- ✓ prévoir l'ouverture à l'urbanisation de surfaces suffisantes, en adéquation avec un objectif de production de logements,
- ✓ adopter des règles de gestion des densités (coefficient d'occupation des sols, taille minimale des parcelles, etc.) et des formes urbaines (hauteur des constructions, implantation sur la parcelle, etc) à la fois simples, claires et adaptées à l'objectif de construction de logements en nombre suffisants,
- ✓ prohiber toute disposition réglementaire faisant obstacle par principe à l'implantation de logements sociaux.

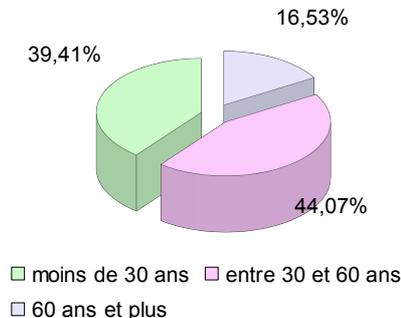
### Croissance démographique

En 2011, la population comptait 247 habitants.

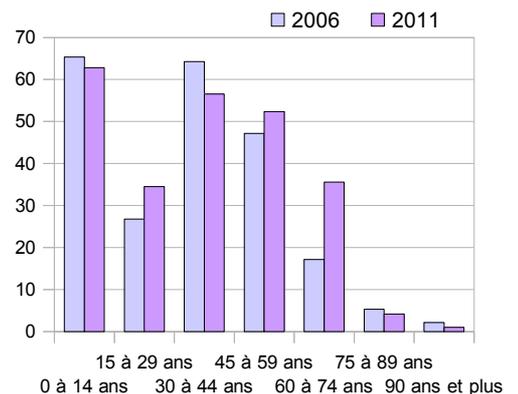
La population a fortement augmenté de 197,59 % entre 1975 et 2011, soit 164 habitants de plus. Le taux de variation annuel moyen entre 2006 et 2011 est de 1,61 %, il est le fait d'un mouvement naturel positif de 1,1 % et d'un solde migratoire positif de 0,51 %.



Dans la commune de Hodenc-l'Évêque, la répartition de la population est la suivante :



### La pyramide des âges



LE LOGEMENT

### Composition du parc de logement

	2011	1999	1990	1982
<b>Nombre total de logements</b>	94	87	69	68
Résidences principales	83	75	50	44
Résidences secondaires et logements occasionnels	9	11	18	20
Logements vacants	2	5	1	4

### Taille moyenne des ménages

	2011	1999	1990	1982
<b>Taux d'occupation</b>	2,98	2,97	3,06	2,82

### Calcul du « point mort »

Le « point mort » exprime le nombre de logements nécessaires, dans le contexte de desserrement de la taille des ménages. Il traduit la diminution de la taille des ménages due à des causes sociologiques (augmentation des familles mono-parentales, allongement de la durée de vie, accroissement du célibat géographique pour cause de mobilité professionnelle, etc...), en nombre de logements nécessaires pour assurer le maintien de la population à un niveau constant.

Sur ce point, l'évolution du taux d'occupation entre 1999 et 2011 doit être regardée comme conjoncturelle et ne reflétant pas la tendance nationale constante depuis 20 ans à la diminution de la taille des ménages. C'est pourquoi, tout scénario de croissance démographique retenu par la commune devra tabler sur une hypothèse de baisse tendancielle du taux d'occupation et intégrer l'existence du « point mort » dans le chiffrage des besoins en nouveaux logements.

### Indice de construction sur la commune

L'indice de construction (IdC) indique le nombre de logements construits pour 1 000 habitants. Sur la base de la population en 2013, l'indice de construction est le suivant sur la commune ces dix dernières années.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>IdC</b>	12,15	12,15	4,05	4,05	4,05	8,1	4,05	0	0	4,05

Cet indice s'élève donc en moyenne à 5,26, ce qui est un taux élevé pour la période 2004-2013 et qui traduit un renouvellement du parc de logements suffisant.

## Caractéristiques du parc de logements

Quelques données sur les résidences principales (*entre parenthèses la comparaison avec l'EPCI de référence, soit la Communauté de Communes du Pays de Thelle*) :

- 100 % sont des maisons individuelles et la commune ne compte aucun collectif (maisons individuelles : 83,8 % de maisons individuelles ; collectifs : 16,2 %) ;
- 91,1 % sont occupées par leurs propriétaires (73,4 %) ;
- 7,6 % sont occupées par des locataires (24,7%) ;
- 1,3 % sont occupées par des locataires gratuits (1,9%) ;
- 100 % du parc locatif est issu du parc privé (53,8%) ;
- aucun parc locatif public (46,2%) ;
- 97,6 % sont des logements de trois pièces et plus (90,2 %) ;
- 96,2 % sont classées « tout confort », car équipées d'une salle de bains/douche (97,4%) ;
- 31,6 % ont été construites avant 1946 (30,3 %) ;
- 29,1 % ont été construites entre 1991 et 2008 (19,3%).